



## L'économie numérique et le secteur informel de l'Afrique : quelles formes d'appropriation ?

The digital economy and Africa's informal sector: how are technologies being appropriated

Moustapha Ndiaye

### Article history:

Submitted: February 28, 2025

Revised: March 27, 2025

Accepted: April 4, 2025

### Keywords:

Informal sector, digital appropriation, Africa

### Mots clés :

Secteur informel, numérique, appropriation, Afrique

### Abstract

The informal sector in Africa, within endogenous logics of African societies, incorporates digital technologies. This sector, being considered as offside compared to the official and formal economy, maintains relationships complex and further than adaptation or accommodation to these technologies. In fact, singular, creative and contextualized practices are emerging. The contribution focuses on issue of appropriating digital devices in Africa's non formal sector. How do digital tools affect interactions within sector? How do informal sector actors, particularly women, use digital tools? Does it exist any correlation between a kind of digital tools and the specificity of actors? The analysis is based on empirical data collected in Senegal and from research in different parts of Africa. A comparative approach between these different realities is taken, based on the analytical frameworks of the sociology of uses. What emerges is that informal sector actors adopt an appropriation of digital technologies by contextualizing, drawing inspiration from traditional practices and combining solidarity needs with commercial offerings. For example, women who are so representative of that sector use payment platforms as solidarity savings frameworks to help each other, or as platforms for securing funds for revolving loans to finance themselves. From this point of view, money exchange and deposit platforms are becoming alternatives for women and informal sector actors against the inaccessibility of conventional banks and microcredit.

### Résumé

En Afrique, l'économie a la particularité d'être en partie constituée d'un secteur dit informel c'est-à-dire qui se trouve en marge ou en parallèle des circuits officiels. Le fonctionnement de Ledit secteur repose surtout sur des pratiques non forcément ancrées dans les textes réglementaires mais plutôt sur des logiques traditionnelles. Cela ne constitue pas forcément un frein aux évolutions sociales notamment le processus de digitalisation. Longtemps considéré comme en marge du cadre officiel et formel, il entretient des relations beaucoup plus complexes que l'adaptation ou l'accommodation à ces technologies. En effet, des pratiques singulières, créatives et contextualisées se laissent à voir. Ce texte aborde la problématique de l'appropriation des dispositifs numériques dans le secteur informel en Afrique. Comment les dispositifs numériques s'insèrent dans les interactions d'échanges dans ce secteur ? Comment les acteurs du secteur informel notamment les femmes en font usages ? Quelles formes d'appropriation des technologies et outils digitaux pouvons-nous identifier chez les acteurs ? Une analyse est faite en se basant sur des données empiriques recueillies au Sénégal et d'autres issues d'autres travaux dans différentes parties de l'Afrique. Une approche comparative entre ces différentes réalités est faite en s'appuyant sur les cadres analytiques de la sociologie des usages. Il en ressort que les acteurs du secteur informel s'approprient de manière contextualisée les technologies numériques en s'inspirant des pratiques traditionnelles et en alliant besoins solidaires et offres marchandes. C'est le cas des femmes notamment qui font des plateformes de paiement des cadres d'épargne solidaires pour s'entraider ou des plateformes de sécurisation des fonds en vue de prêts tournant pour s'autofinancer. De ce point de vue, les plateformes d'échanges et dépôts d'argent deviennent des alternatives pour les femmes et des acteurs des secteurs informels face à l'inaccessibilité des banques classiques et de microcrédits.

Uirtus © 2025

This is an open access article under CC BY 4.0 license

### Corresponding author:

Moustapha Ndiaye,

Université Numérique Cheikh Hamidou Kane (UN-CHK)

E-mail: [moustapha1.ndiaye@unchk.edu.sn](mailto:moustapha1.ndiaye@unchk.edu.sn)

## Introduction

Le numérique et les technologies qui l'accompagnent ont profondément transformé la vie en société et particulièrement les interactions sociales et les modalités d'entretien du lien social. À travers des outils et des plateformes les contacts s'entretiennent à distance sans altérer forcément l'intensité. C'est moins l'annihilation des contacts physique que l'apparition de nouveaux cadres dans un espace numérique qui s'offrent à voir (WhatsApp, Twitter, Instagram, TikTok...).

Au-delà des relations sociales de type familial, amical, les relations d'échanges de biens et services suivent plus que jamais cette dynamique de numérisation avec l'avènement de l'économie numérique. Cette dernière repose sur trois piliers de base : technologique, économique et social. En effet, d'abord, les possibilités offertes par l'informatisation et les supercalculateurs, les capacités de calculs, de stockage important de données et les flux de traitement ou transmission et de données se sont démultipliées. Ensuite, on a assisté à l'apparition d'acteurs majeurs en l'occurrence les cinq grandes firmes détenant un quasi-monopole du marché du numérique à savoir Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft (GAFAM).

L'économie numérique est à la fois une technique, une organisation de la production et une culture. La technique permet la codification binaire systématique de tous types d'informations quels qu'ils soient ; l'organisation de la production s'appuie sur deux technologies : l'ordinateur, c'est-à-dire le traitement ultrarapide de l'information codée ; l'Internet, c'est-à-dire son transport quasi-instantané à coût nul. Cette combinaison offre des possibilités gigantesques pour relier, accumuler sur des serveurs, traiter par des algorithmes ou transmettre sur des réseaux toutes formes d'informations, d'une manière inédite dans l'histoire de l'Humanité. Le numérique définit aussi une culture et une représentation totalisante de la « société numérique » : il crée de nouveaux comportements par la compression du temps des échanges vers l'instantanéité et la mise en cause des acteurs de confiance traditionnels au profit des réseaux sociaux. Il bouleverse la consommation par une économie de marché généralisée en abaissant les coûts de transaction et en multipliant les plateformes d'évaluation, d'enchères et de fixation de prix pour tous les produits comme les voyages, la formation, l'hôtellerie ou les placements financiers (Gomez 9).

On désigne aussi ce processus par le terme digitalisation inspiré de

la langue anglaise avec le radical « digital » qui signifie numérique. Dans son acception générale, la digitalisation est considérée comme le traitement informatique d'images transformées en données chiffrées. La digitalisation traduit le processus par lequel les services et données sont convertis au format numérique. Elle affecte les différentes parties du monde et les principaux secteurs de la vie dont l'économie. La digitalisation est ainsi le processus qui consiste à mettre en place des dispositifs techniques informatisés qui reposent sur une codification de différentes informations avec l'exécution algorithmique d'une série de commandes et de contrôles (Albessart et al. 13).

Il mêle aujourd'hui différentes réalités qui touchent très diversement les secteurs d'activité de l'économie ainsi que l'action publique sur laquelle ils s'appuient pour se développer. Ces réalités de la digitalisation partagent néanmoins un caractère commun : la transversalité. De fait, elle traverse aujourd'hui toutes les sphères d'activités humaines du domestique, aux affaires publiques en passant par l'ensemble du tissu productif, du secteur primaire au secteur tertiaire (10).

L'Afrique n'est pas en reste dans la digitalisation de l'économie qui traduit un processus de production ou d'échanges de biens et services en utilisant des outils et des dispositifs des technologies de l'information et de la communication. Le phénomène revêt un cachet singulier notamment dans le domaine de l'économie. En effet, l'économie africaine se caractérise par la cohabitation de deux secteurs. L'un qui relève du formel renvoie à toutes les activités de production ou d'échanges de biens et services répertoriés émanant d'acteurs dotés de personnalité morale et/ou juridique déclarées et conformes au cadre réglementaire en vigueur. L'autre renvoie à un ensemble d'activités qui échappent au contrôle des services étatiques notamment les services fiscaux et qui relèvent pour la plupart d'acteurs qui n'ont pas exécuté de démarches réglementaires pour une reconnaissance officielle. Mais au-delà de la légalité, les activités économiques informelles renvoient historiquement à des pratiques culturellement dimensionnées.

Les activités économiques de l'Afrique ont traditionnellement été caractérisées par une logique de subsistance avec une fonction de satisfaction de besoins primaires. En Afrique, les activités économiques sont fortement connectées à des systèmes sociaux et culturels des localités. Avant l'avènement de la colonisation, les communautés produisaient

l'essentiel de leur consommation. Les activités dominantes y étaient principalement l'agriculture, l'élevage, l'exploitation des ressources naturelles. Il existait aussi un système d'échanges sous forme de troc. Il consistait à échanger les surplus de production d'une localité contre ceux d'autres dont on ne dispose pas assez ou du tout. C'est ainsi que des marchés locaux et régionaux permettaient les échanges des surplus agricoles avec des produits halieutiques, artisanaux etc. Ces marchés avaient aussi des envergures transnationales avec les caravaniers venus des zones arabes avec lesquels des échanges de produits sous forme de troc.

La colonisation a davantage insufflé une logique marchande aux économies africaines en les insérant dans le marché international. En déstructurant les cadres traditionnels politiques qu'elle a substitués à l'État, l'administration coloniale a créé un modèle économique orienté vers la production de rente. Calquées sur le modèle occidental avec un système de contrôle par les agents de l'État, ces activités économiques sont assujetties à une contribution monétaire obligatoire prélevée par l'État. D'où les démarches ou programmes d'incitation à la formalisation des acteurs économiques permettant le contrôle par les services de l'État. Toutefois, une partie très importante de ces acteurs économiques pour ne pas dire l'écrasante majorité est restée en marge du schéma défini par l'État colonial et perpétué après plusieurs décennies d'indépendance. Cette économie dite « souterraine » ou « informelle » continue d'exister de façon persistante et coexiste ou se superpose à l'économie formelle :

Le poids du secteur informel atteint au moins 33,9% du PIB dans la moitié de ces pays. (...) Schneider et Enste (2000) ont mis en exergue cinq causes responsables de la prépondérance de l'économie informelle. Les auteurs soulignent que l'imposition excessive et l'intensité des réglementations par les gouvernements induisent l'apparition du secteur informel. Ils trouvent que la fiscalité et les paiements de sécurité sociale, combinés à l'augmentation des activités réglementaires de l'État et les restrictions du marché de travail, sont les principaux moteurs de la taille et de la croissance de l'économie informelle. (Lokonon, I Dos Santos 6)

D'abord utilisé par le Bureau international du travail (BIT), au milieu des années soixante-dix au Kenya et par Keith Hart au Ghana, la notion de secteur informel renvoie aux activités économiques qui se constituent en marge de la législation et des normes. Différents auteurs ont formulé des

définitions pour traduire la spécificité de ce secteur. La définition suivante peut être retenue. Nous retenons celle qui suit :

Le secteur informel est l'ensemble des activités de commerce, de production de biens et de services à valeur marchande, de pratiques associatives d'épargne et de crédit, de transfert ou de redistribution des ressources, toutes se menant à une échelle plus ou moins réduite, qui échappent partiellement ou totalement à la législation et/ou aux normes dominantes qui régissent le champ des activités et des pratiques de même catégorie. (Niang 57)

En Afrique, l'économie informelle représente une part significative des activités économiques du continent. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT, 2018), le secteur informel couvrait environ 85 % de l'emploi total en Afrique. Toutefois, il faut noter que la réalité de ce qui est appelé secteur informel est plus hétérogène et renvoie à des types d'activités et formes d'organisations diversifiées. En effet, on y retrouve des acteurs ou groupes d'acteurs qui mènent des activités qui ne sont pas répertoriées par l'État et ses démembrés. D'autres acteurs mènent des activités dans un cadre formellement reconnu mais font recours à des procédures qui mettent plus en avant les relations sociales et culturelles et traditionnelles. Ainsi, les unités de productions sont le plus souvent faiblement constituées en ressources humaines avec une forte présence de la cellule familiale, avec un fonctionnement intégré aux processus sociaux dominants (Nimaga Amara 2018). Elles les activités informelles se posent comme des offres à des demandes sociales pas assez ou non prises en charge ou faiblement par le secteur formel. Ce secteur permet d'assurer la subsistance de millions de personnes et de ménages en Afrique.

L'économie informelle en Afrique est une réalité *sui generis* par rapport aux analyses classiques de l'économie et n'est pas le fruit de l'état postcolonial en Afrique. Certes, c'est vers les années 1970 avec le BIT au Kenya et les travaux de Keith Hart au Ghana que le terme a été vulgarisé. Mais, les activités auxquelles il renvoie sont enracinées dans les cadres socio culturels dans lesquels elles s'opèrent. Elles renvoient à des réalités intrinsèques à la structure et les logiques d'échanges économiques traditionnels en Afrique. En Afrique, bien avant l'occupation coloniale, le système d'échanges de biens s'opérait dans des marchés locaux non régulés par les organes centralisés des pouvoirs en place. L'économie informelle va au-delà des activités de subsistance en renvoyant aussi à une

large échelle. Elle inclut le petit commerce, les activités d'artisanat, les services divers proposés par des personnes ou des structures comme de petites et moyennes entreprises. Ainsi, l'économie informelle africaine trouve sa base dans les structures socio-économiques traditionnelles.

Il est plus répandu en Afrique subsaharienne avec 54,7% de part dans le PIB où il couvre plus de la moitié des emplois non agricoles. Dans ce secteur on trouve des profils diversifiés et avec des intentions propres à chacun. En effet, dans ce lot se trouvent des employés du formel qui cherchent des revenus additionnels. On enregistre aussi des personnes ayant un niveau de qualification pas adapté aux offres d'emploi du secteur formel ou peu qualifiés. La présence des femmes y est particulièrement notable avec une présence de 74% (NGIANG et Nzamakwen 120).

On assiste à un processus de transformation des interactions humaines, les processus d'échanges de biens et services et les structures sociales avec l'usage des technologies de communication comme internet, les smartphones, les plateformes en ligne, l'intelligence artificielle et les objets IoT. Ces outils et plateformes sont devenus des supports à travers lesquels différents acteurs sociaux passent pour échanger des informations, des biens et services. Cette réalité est décrite à travers la notion de digitalisation de la société. Spécifiquement dans le domaine de l'économie, la digitalisation renvoie à l'intégration des TIC qui permettent une automatisation des tâches, une dématérialisation des procédures avec les ERP, des flux financiers par les possibilités offertes par le paiement électronique et aux cryptomonnaies.

Nous nous intéressons aux questions relatives aux facteurs qui président à ce processus de transformation des économies, l'évaluation des prérequis qui l'accompagnent ainsi que les implications. Il est ainsi intéressant d'analyser le niveau d'infiltration du digital dans le secteur économique et plus précisément de s'intéresser aux usages et à l'appropriation qu'en font les acteurs. Comme nous l'avons déjà évoqué ci-dessus, le secteur économique comporte une proportion importante qui évolue dans le secteur dénommé informel et dont les modes de productions sont encore très enracinés dans les logiques et pratiques des cadres sociaux traditionnels. Dans un pays comme le Sénégal par exemple, ce secteur produit 40 % de la richesse nationale et emploie 3,5 millions de personnes (ANSD 2024).

Ce texte aborde la problématique des rapports entre le numérique et l'économie informelle africaine avec le recours à des dispositifs et outils

technologiques comme les plateformes de paiement en ligne, les réseaux sociaux numériques. Ces technologies et outils digitaux ont transformé les modes de production et réduit les distances et le temps. La présence et les usages du secteur informel revêt un intérêt heuristique. En effet, comment a-t-elle transformé les interactions d'échanges dans ce secteur ? Comment les acteurs du secteur informel notamment les femmes en font usages ? Quelles formes d'appropriation des technologies et outils digitaux pouvons-nous identifier chez les acteurs ?

L'analyse s'appuie sur des données empiriques collectées dans une enquête sur les perceptions et usages du paiement électronique sur support téléphonique. Les cibles de cette enquête étaient les femmes des Groupements d'Intérêt Économique (GIE) des marchés de Thiaroye (Banlieue de Dakar), Diourbel et Kaolack (Villes du centre du Sénégal) qui travaillent avec des réseaux de distributeurs de produits alimentaires. L'objectif de l'enquête était de comprendre les perceptions que les femmes ont par rapport au dispositif de paiement électroniques, les types d'usages qu'elles développent et leurs besoins pour leur offrir de nouveaux services. Ces trois villes font partie des plus importantes par la démographie et par la position économique. En effet, Diourbel et Dakar sont les deux villes les plus peuplées du Sénégal et Kaolack arrive en quatrième position (ANSD, 2023).

L'enquête de type qualitatif s'est effectuée à partir d'un guide d'entretien structuré autour des axes suivants : l'expérience du GIE par rapport au dispositif de paiement électronique, les perceptions et les attentes et innovations souhaitées. En vue de faire une analyse comparative et plus globale, les analyses de ce texte s'appuient aussi sur des données secondaires issues d'autres recherches dans d'autres pays africains. En outre, ce texte s'appuie aussi sur une revue de la littérature portant sur les questions relatives à la digitalisation des économies africaines.

L'analyse se positionne dans le champ de la sociologie des usages des technologies et de l'innovation qui aborde la question du développement du numérique non pas dans postures et entrées technicistes. Ce qui supposerait de se limiter aux fonctionnalités des technologies ou une description de son niveau d'insertion dans les activités quotidiennes des acteurs du secteur informel. Elle ne peut être déconnectée des aspects liés aux usages, aux cadres culturels, aux

cosmologies et cosmogonies. Ce qui implique des approches sociologiques mais aussi anthropologiques qui ne récusent point les schèmes techniques. Les différents angles d'approches se complètent tout en s'enrichissant. Ainsi la sociologie des usages à travers les concepts d'appropriation adossée à l'individualisme méthodologique ou le schème actantiel n'exclut pas une prise en compte des rapports d'intermédiations entre les objets techniques et les humains.

La sociologie des usages a développé une tradition de recherche qui s'est appuyée sur l'analyse des pratiquants ordinaires notamment les femmes de ménages qui développent des manières de faire singulières par rapport aux matériels technologiques dans un cadre domestique (De Certeau 1980). Les observations qu'il constate par rapport aux usages ne sont pas conformes à ceux initialement prévus par les concepteurs. Cette analyse de Michel de Certeau décrite par le terme de bricolage va inspirer les premières recherches sur les usages des technologies. Celles-ci vont être articulées d'abord autour des catégories analytiques d'usage, de pratique de représentation et de contexte (social, culturel ou politique. Les termes de des *tactiques* de détournement, contournement, appropriation (Serge Proulx 1994), braconnages (Dominique Boullier 1986), Mallein et Toussaint (1994) vont servir de bases conceptuelles à cette sociologie.

Cette sociologie du processus d'innovation technique envisage la problématique des usages dans une complexité. Elle ne centre pas strictement le phénomène de l'usage aux individus mais l'aborde comme une relation dialectique entre les dispositifs techniques et les humains avec des influences réciproques. Elle élargit le spectre à d'autres facteurs à savoir le contexte, l'environnement social, culturel et politique. Elle n'analyse pas les individus dans une perspective stricte et monolithique mais plutôt sous un angle de pluralité avec des concepteurs, des usagers et des médiateurs entre autres.

Chacun se positionne suivant une posture particulière en tenant compte de ses intérêts, de ses perspectives. Ce qui implique des relations, tantôt convergentes, tantôt conflictuelles, de négociations et/ou d'accommodation.

Ce texte développe trois points sur les rapports entre les plateformes numériques de transactions et le secteur informel des économies africaines à savoir, d'abord, les modes d'appropriation des dispositifs digitaux par les économies informelles africaines. L'appropriation singulière des femmes, actrices incontournables du

secteur informel donc centrale dans l'analyse du processus de digitalisation est aussi traitée dans le premier point. Ensuite, il aborde les défis et contraintes de la digitalisation des économies informelles africaines. Enfin, il aborde le point sur l'économie numérique face aux défis liés au secteur informel en Afrique.

## **1. Les modes d'appropriation des dispositifs et outils numériques dans le secteur informel**

La disposition et les usages de supports numériques sont devenues très banales dans la vie quotidienne de plusieurs localités africaines. Les outils et technologies s'insèrent dans la vie des citoyens en Afrique dans presque tous les domaines notamment dans les échanges de biens et services (transactions financières, offres de services dans les réseaux numériques). Ainsi, on peut parler non seulement d'une diversification des acteurs et des types d'usages mais aussi d'appropriation. Cette dernière renvoie d'abord à un apprentissage permettant l'acquisition d'un minimum de maîtrise technique et cognitive. Ensuite il suppose une intégration de la technologie voire une routinisation par une insertion de l'objet dans le quotidien voire une banalisation. Enfin, l'appropriation se manifeste par des usages créatifs et innovants par rapport au mode d'emploi initial (Latzko-Toth et Proulx 25).

Des modes originales d'appropriation s'offrent également à observer sous l'angle actantiel notamment avec comme singularités les acteurs du secteur formel et particulièrement les femmes.

### **1.1. Les usages créatifs et innovants des applications de paiements mobiles par les acteurs du secteur informel**

Les acteurs du secteur informel ont adopté les dispositifs numériques notamment dans les domaines de transactions et paiements (achats, ventes...). La singularité des usages du digital dans le secteur informel ne se pose pas comme une transposition de fonctionnalités offertes par des dispositifs et plateformes pour acheter ou payer en ligne.

Au Sénégal par exemple, les plateformes de paiement Wave, Orange money ou Free, avec leurs applications mobiles ou avec code offrent des services commerciaux de proximité pour les boutiques de quartiers ou services comme les moyens de transport entre autres. Cela s'explique d'abord par l'adaptabilité des offres du cash to cash dont la

particularité est l'accessibilité. En effet, les usagers n'ont pas besoin d'avoir les capacités de manipuler les fonctions avancées de l'outil (téléphone, USSD<sup>86</sup>...). L'opérateur *Orange* à travers les touches #123# permet le suivi du crédit téléphonique ou #144# sert à faire un transfert d'argent. Les autres opérateurs (*Free, Expresso*) ont des dispositifs équivalents à ceux d'*Orange* pour permettre aux clients de recourir à leurs services. L'usage de ces fonctionnalités est si accessible que même les personnes faiblement instruites ou pas l'utilisent aisément. Toutes les femmes enquêtées à Diourbel, Dakar et Kaolack maîtrisent le procédé. Parmi elles, quelques rares reconnaissent qu'elles ont eu recours à des proches pour le faire mais au bout de quelques temps elles ont commencé à faire le procédé par elles-mêmes.

Les deux premières dimensions dont faisait état apparaissent ainsi avec l'apprentissage, l'usage quotidien, la routinisation et l'intégration des dispositifs techniques dans la vie quotidienne des acteurs. « *Dans le domaine des services financiers, le développement du mobile banking et de l'e-banking contribue à une meilleure inclusion financière des populations avec des solutions de transfert d'argent de plus en plus utilisées (Wari, Joni joni, Kalpé, Poste cash, Orange Money, Tigo Cash, Nafa Express etc.)* » (Ministère de la communication, des télécommunications et de l'économie numérique du Sénégal 16). Leurs échanges économiques numériques est une réalité qui est loin d'être un phénomène inédit mais constitue une continuité en s'insérant dans une logique réticulaire. L'insertion des outils et dispositifs digitaux peut être comprise non pas comme une réalité qui s'incruste dans la vie des femmes. Elle s'adapte à leur vie quotidienne en renforçant les logiques de réseaux de sociabilité et économique.

## 1.2. Les réseaux et dispositifs digitaux comme outils de profits et d'actions solidaires

Dans les activités économiques, les femmes du secteur informel s'adosent le plus souvent à organisations traditionnelles et communautaires de base. Ces dernières peuvent s'organiser suivant leur génération, le lignage, les affinités, les proximités ou le voisinage. Ces formes d'organisations ont toujours existé, offrant aux membres des groupes de solidarité, d'interventions ou de loisirs.

---

<sup>86</sup> Ce dispositif permet de transmettre une transmission d'information sur un canal de signalisation et offre des fonctions comme le suivi du solde disponible ou des informations sur les services prépayés comme les comptes sur téléphones mobiles à partir de touches.

Des chaînes de solidarités s’y organisaient suivant les capacités financières des membres pour assister celles qui sont dans le besoin ou qui sont confrontées aux aléas de la vie. Des fonds de cotisations sous forme d’épargnes (tontines ou *naat* en Wolof) y étaient constitués et octroyés de manière tournante pour appuyer des projets ou soutenir des membres durant des événements (mariage, naissance, décès ou désastres). La culture de construction de réseau social a été capitalisée et le même schéma reproduit par les femmes dans le champ économique. Un réseau social est un ensemble de relations sociales entre des acteurs sociaux, lui-même organisé ou non (Boenisch 2011). Les membres de ces groupements de femmes contextualisent les usages en combinant voire superposant les activités sociales et économiques. Celles-ci sont de registres différents à savoir solidaires ou marchandes voire économiques spécifiques : achat, vente, tontine, paiement de factures et épargne. Cette réalité a été observée au Sénégal à travers dans une enquête effectuée dans les communes de Thiaryoye (banlieue de Dakar et centre du Sénégal : Touba et Kaolack).

Ainsi, nous passons d’associations communautaires de base à la constitution de réseaux sociaux de solidarité et d’échanges. Les initiatives d’entraide ne s’enferment plus au sein de structures locales dont les membres partagent le même espace communautaire. Mais elles s’ouvrent à d’autres espaces (réseaux sociaux) de plus en plus mouvants. C’est sans doute ce qui explique le recours au sein de ces structures de base à ces services de paiement électronique. La presque totalité de ces femmes s’est dotée de téléphones Android et Smartphone en l’achetant si les moyens le permettent ou par le biais du réseau de liens familiaux et proches. Leur niveau d’instruction, même s’il est bas pour certaines, ne constitue pas un handicap pour recevoir, transférer ou garder leur argent.

Ces réseaux et dispositifs offrent plus de flexibilité comparativement aux lourdeurs des procédures des banques classiques. Ils offrent plus de gage d’assurance compatible à leur situation en les prémunissant des pertes d’argent, agressions et vols surtout qu’elles habitent dans des localités sensibles (banlieues dakaroises) et pas assez sécurisées. La digitalisation des dispositifs de paiement, par le biais des services de Mobile Banking et les autres dispositifs financiers, a facilité l’accès aux services financiers. En effet, elle a permis de supprimer les barrières traditionnelles telles que les démarches d’ouverture de compte, le recours aux agences bancaires entre autres. Ces dispositifs et

plateformes permettent d'accéder plus facilement aux comptes bancaires, aux crédits, et même aux assurances.

Cette appropriation des réseaux numériques par les acteurs de l'économie informelle s'observe aussi au Kenya avec un service dénommé *M-Pesa*. C'est un dispositif de transactions financières par le téléphone mobile. *M-Pesa* a révolutionné les modalités de paiement et de transfert d'argent. Lancé en 2007, *M-Pesa* a enregistré plus de 30 millions d'utilisateurs et a fortement participé à l'inclusion financière du Kenya (Jack et Suri 183). A l'instar de *M-Pesa*, les plateformes de mobile banking offrent des possibilités de financer des activités entrepreneuriales. Une étude de l'Université de Nairobi (2019) a démontré que plus de 45 % des PME au Kenya utilisent les services de mobile banking pour leurs opérations quotidiennes. Cette réalité a contribué de façon directe à une augmentation des revenus et à la croissance des entreprises (Mbiti et Weil 2011).

De ce point de vue, l'innovation est moins une invention, une créativité encore moins une nouveauté, une tendance ou une mode. Elle est plutôt la création d'un *artéfact* ou d'un *dispositif mis* sur le marché avec un succès commercial (Flocco 2013). Dans leur logique d'appropriation des dispositifs, l'usage de ces services correspond plus à une démarche endogène avec une volonté de lui adosser une base traditionnelle et communautaire.

Les réseaux sociaux aussi offrent un cadre aux "entrepreneurs informels", une vitrine pour leurs produits sans nécessiter des investissements importants en infrastructure physique (Frost et Sullivan 2016). Des ventes en ligne et en format direct sont organisées sur des réseaux comme TikTok, Facebook ou WhatsApp. Cela consiste à se servir de leur appareil smartphone pour filmer en direct des produits aux clients dans l'espace numérique ou la plateforme choisie. Les clients connectés intéressés réagissent en cliquant sur l'icône qui représente la levée main. Ce procédé inclut les possibilités de marchandage inspirées du système de vente dans les marchés locaux et parfois le recours aux enchères s'il y a plus d'un client intéressé. La particularité ici c'est que le vendeur du produit peut baisser son prix et marchander directement avec les clients.

Les acteurs y ont greffé leurs touches et les ont adaptées à leur système de vie et activités. Avec la digitalisation, les entrepreneurs informels peuvent accéder à de nouveaux marchés au-delà des frontières locales ou nationales. Les plateformes d'échanges de biens et services en

ligne ainsi que celles qui passent par les réseaux sociaux offrent, dans le continent africain la promotion des produits à une échelle plus large. Des données (UNCTAD 2018) ont montré que beaucoup des vendeurs individuels ou organisés de l'économie informelle utilisent les dispositifs numériques d'échanges comme *Jumia* et *Kilimall*.

En effet en 2019, selon une des plateformes qui est utilisée dans beaucoup de pays africains dans le domaine de l'offre et l'achat en ligne à savoir *Jumia*, environ 81 % de ses vendeurs actifs exerçaient des commerces informels (*Jumia* 2019). À travers l'usage de ce dispositif, ils avaient pour objectifs d'élargir leur portefeuille clients. Dans la même perspective, les réseaux sociaux servent aussi de cadre à l'usage marchand pour des activités individuelles ou de structures d'offres et ventes de produits. La synchronisation des plateformes numériques comme *Whats.App* et des applications comme *Facebook* est aussi une stratégie pour contourner les obstacles et de réduire les charges de fonctionnement d'une structure formelle.

Une étude de Deloitte (2016) a montré que les PME africaines utilisant les technologies numériques ont enregistré une croissance des ventes deux fois plus rapide que celles qui ne les utilisent pas. Cette situation est davantage rendue favorable par les dispositifs de paiement mobiles disponibles. Les possibilités offertes par les dispositifs digitaux aux acteurs des économies informelles impliquent aussi des défis à relever et des contraintes.

## 2. Défis et contraintes

La digitalisation des économies informelles en Afrique est une réalité croissante et fait ressortir une dynamique d'appropriation basée sur des assises endogènes avec une forte implication des femmes. Une étude effectuée entre 2014 et 2021 (Banque mondiale) a montré une croissance de 191 millions d'utilisateurs de paiements digitaux en Afrique subsaharienne. Ce qui démontre le rôle des plateformes de paiement mobile dans l'inclusion financière.

Toutefois, des défis pour une plus grande appropriation et des retombées plus des contextes locaux se posent mais aussi des contraintes à lever. Les contraintes et enjeux sont surtout à mettre en rapport avec les infrastructures, les ressources humaines et le cadre infrastructurel. Les défis à sont relatifs au déficit infrastructurel, l'adoption d'une approche

d'inclusion et la promotion de la souveraineté, la formation des ressources humaines.

### 2.1. Infrastructures numériques insuffisantes

Comme il a été démontré dans le développement qui a précédé, les outils et dispositifs digitaux font l'objet d'une dynamique d'appropriation par les acteurs du secteur informel. Nonobstant ces avancées notables, les infrastructures numériques restent encore à développer avec des inégalités suivant les zones. La cartographie de l'accessibilité aux infrastructures numériques montre souvent un inégal accès au détriment des zones rurales surtout.

Selon l'Union internationale de télécommunication (UIT) le taux d'accès à internet en Afrique est de 28% et reste encore faible (UIT 2019). S'y ajoute un déficit d'infrastructures comme des liaisons suffisamment puissantes pour la demande et une disparité entre les zones urbaines et rurales. Les exemples les plus illustratifs se retrouvent dans le Sahel et le Bassin des Grands Lacs avec un déficit de connectivité. Ce qui constitue un facteur d'obstruction aux possibilités de digitalisation de l'économie informelle dans ces zones (Williams et al. 2020). Le rapport de la Banque Africaine de Développement (2018) souligne également que l'Afrique subsaharienne a besoin d'investissements massifs dans les infrastructures de télécommunications, estimés à 100 milliards de dollars pour combler le fossé numérique et permettre une digitalisation généralisée dans les zones rurales.

En plus de ce premier facteur bloquant relatif aux infrastructures, il y a également les coûts élevés d'accès à Internet et des bandes passantes stables et puissantes dans certains pays. Les coûts sont onéreux et ne permettent un accès inclusif. En effet, les coûts pour disposer d'un point d'accès peuvent atteindre 44 % du PIB dans certains pays africains (Garcia et Kelly 2020). C'est pourquoi un auteur préfère aborder la relation entre les infrastructures et les citoyens non pas en termes d'accès universel mais plutôt en s'appuyant sur Peters, à travers une autre entrée thématique à savoir « l'accès réel » ou les usages (Sagna 16). L'accès limité à des technologies fiables et des coûts élevés de connexion Internet continue de poser des obstacles considérables (Aker et Mbiti 2019). Ce faisant, il est crucial de prendre en compte quatre dimensions importantes pour analyser de manière profonde et fine les possibilités offertes aux citoyens à travers les infrastructures technologiques.

La première dimension est relative à *la disponibilité*, qui renvoie à l'existence ou non de l'infrastructure numérique et particulièrement la connexion « *aux grands réseaux* ». La couverture du réseau téléphonique ou internet n'est pas toujours effective ou optimale dans certains pays notamment ceux du Sud. Sur une population estimée à 1,3 milliards d'habitants seuls 36% avaient accès à internet haut débit (Banque Mondiale 2024).

La deuxième a trait à *l'accessibilité* et fait allusion aux aptitudes et compétences à en faire usage pour les citoyens. Cette dimension implique l'appropriation des dispositifs par les citoyens qui est assujettie à des prérequis. L'appropriation impliquant la capacité à ne pas limiter l'usage à la conformité à la prescription mais à y ajouter une inventivité ou créativité. Par exemple, le développement de contenus suppose un minimum d'acquisition de compétences et de compréhension des langages et de la structuration des données. En effet, avec 17,4% de la population mondiale, l'Afrique contribue à 1,1% de la production scientifique mondiale (UA).

L'accessibilité implique aussi le caractère élevé des coûts qui n'est pas toujours le fait des contraintes techniques ou d'investissements. La troisième dimension est relative à « *l'abordabilité* » qui renvoie aux pouvoirs d'achat des citoyens. Cela pose la question de l'égal accès ou de l'équité par rapport aux dispositifs technologiques. En effet, les coûts d'accès aux technologies numériques peuvent s'avérer onéreux. C'est parfois un problème réglementaire ou régulateur consacrant une situation de monopole ou un opérateur maintient des coûts élevés, comme cela a été le cas dans plusieurs pays africains.

Par exemple, au Sénégal, la Société nationale de télécommunication (SONATEL) dont l'actionnaire majoritaire est France Télécom avec le produit phare Orange, le premier réseau mobile, a eu le monopole jusqu'à la fin des années 1990. Elle a pendant longtemps maintenu des coûts d'accès élevé pour la téléphonie mobile et Internet. L'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence mettant fin au monopole et les actions initiées par la société civile et les consommateurs vont permettre le rabaissement des coûts d'accès. Cela s'est opéré dans le domaine de la téléphonie mobile et Internet avec l'arrivée d'autres opérateurs privés (*Free, Expresso*) sur le marché. Dans le domaine du transfert d'argent, c'est avec l'arrivée d'autres offres notamment *Free*

*mobile* et *Wave* que le service *Orange Money* a baissé ses coûts.

La quatrième dimension s'articule autour de l'adaptabilité et met en relation l'offre de services et les besoins des citoyens. Elle pose la problématique de l'adéquation des offres de services par rapport aux cadres et réalités où évoluent les acteurs sociaux. Cet enjeu est important et à prendre en compte puisqu'il peut conditionner la réussite ou l'échec d'un projet ou de mise à disposition d'offres de service liées au numérique.

Face à la nécessité de rendre accessible et inclusif les technologies digitales et les services qui s'y rapportent, les avancées obtenues ont souvent été le résultat des actions des groupes consommateurs et une ouverture vers la concurrence. À cet effet, il est opportun d'initier des actions de réformes légales en vue d'adapter et d'accompagner le développement numérique. Cela suppose également la protection des droits des consommateurs et des entreprises dans l'espace numérique (Ndemo et Weiss 2017).

## **2.2. Manque de compétences numériques et de formation**

Les compétences ou prérequis dans le domaine du digital se posent souvent avec acuité dans les pays africains, même si un grand potentiel existe. Ce potentiel se base sur la jeunesse de la population du continent et qui peut être orienté dans l'acquisition des compétences. Il s'y ajoute que ces outils sont des composantes de leur vécu quotidien en s'intégrant dans le ludique, les dispositifs d'apprentissages et leurs formes d'interactions. La structure de la pyramide démographique en Afrique se caractérise par une base élargie. Selon un rapport de l'OIT (2019), moins de 10 % des travailleurs informels en Afrique ont accès à des programmes de formation aux compétences numériques. Pour que ce potentiel démographique soit convertible en force pour un appriovissement du numérique et une dotation en capacités innovantes, des offres qualitatives et quantitatives en programmes de formation dans le domaine du numérique sont importantes.

Cela passe par une intégration de modules d'initiation au numérique dès les petites classes et de façon ludique et progressivement sur des aspects plus techniques dans les programmes des collèges, lycées et dans l'enseignement supérieur et de façon transversale. Des initiatives de formation et des programmes éducatifs dédiés sont indispensables pour combler ce fossé. Ces programmes peuvent inclure des compétences de base en informatique, la gestion des transactions en ligne, et l'utilisation

des réseaux sociaux pour le marketing (Frey et Osborne 2017).

Des exemples empiriques montrent les difficultés qui surviennent souvent dans le continent par rapport au déficit de ressources humaines dans le domaine digital et technique. Ce qui peut constituer un frein pour une plus grande inclusion du secteur informel dans le processus de transformation digital. On peut citer un projet de digitalisation des marchés à Lagos au Nigeria avec l'implémentation d'une plateforme de commerce en ligne. Celle-ci a amélioré les aspects de communication des acteurs dans le commerce informel en leur donnant plus de visibilité (Gomez et al. 2020).

Toutefois, ce processus s'est heurté à des contraintes comme un manque de compréhension de la plateforme. Malgré un investissement consistant à la base, le projet a connu des attitudes de résistance voire de méfiance envers les paiements numériques du fait d'un faible niveau de familiarisation avec les connaissances techniques. Cela souligne la nécessité d'accompagner les initiatives technologiques avec des programmes de sensibilisation et de formation adaptés. Les usages ne sont pas toujours dans une logique de conformité à ceux initialement prévus par les concepteurs. Il est, alors, pertinent d'évoquer la notion d'appropriation des outils techniques c'est-à-dire la façon propre à tout usager de les rapporter à soi. Ce phénomène relève d'un processus complexe qui se traduit par des médiations entre outil technique et acteur social.

Il implique la nature de l'objet technique à savoir ses fonctionnalités et ses propriétés. Mais, ce phénomène fait aussi ressortir la spécificité d'un usager en l'occurrence sa personnalité, son statut social, son univers symbolique, son habitus entre autres. Ces aspects participent à la représentation qu'il se fait de l'outil technique en question. Il en est de même pour le contexte social dans lequel le phénomène se développe. Ainsi, l'appropriation pose le rapport entre d'une part la technique en tant qu'un ensemble de propriétés voire de fonctionnalités et d'autre part, l'usager en tant qu'acteur spécifique avec sa vision du monde, son vécu, ses intentions. Pour l'illustrer, comme l'exemple d'un projet "marketplace" numérique au Ghana (Boateng et al. 2014), n'a pas eu les effets escomptés en termes d'attractivité pour les commerçants locaux à cause d'un déficit de communication et précisément de sensibilisation et d'appui technique adaptés

Par contre, il existe des exemples à petite échelle qui, dupliqués, peuvent accroître le potentiel de ressources humaines pour accompagner la digitalisation. Au Sénégal, dans le domaine des STEM pour favoriser le développement des compétences du digital et du numérique voire de l'intelligence artificielle et de manière inclusive, un programme est développé. Ce programme dénommée « Force N » de l'Université Numérique Cheikh Hamidou Kane (UN-CHK) se déroule sur cinq ans (2022-2026) et s'adresse à un public diversifié (étudiant et non étudiant et pas forcément disposant de diplôme académique). Il est orienté vers l'employabilité des jeunes dans le numérique et dans les STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics).

Il vise à permettre au Sénégal de préparer sa population notamment les jeunes dans le domaine du numérique. Les offres de formation qui y sont proposées sont adaptées car élargissant les cibles aux profils non académiques pour promouvoir des compétences dans un contexte de digitalisation. Ce programme allie formation, insertion professionnelle, entrepreneuriat dans le domaine digital tout en assurant la promotion d'une culture scientifique et digitale. Ce programme a déjà formé quatre-vingt mille (80 000) jeunes, a participé à l'insertion de soixante mille (60 000) et favorisé la création de mille (1000) start-ups et quatre cent cinquante mille (450 000) ont participé au programme "culture scientifique".

Des certifications à la carte y sont délivrées tout comme des formations académiques dans les STEM. À titre d'exemple, en plus des formations académiques classiques comme le marketing digital ou développement logiciels entre autres, on y trouve des offres innovantes comme la certification en broderie numérique.

Il est possible de développer des programmes similaires en faisant du partenariat public-privé inspiré de l'exemple évoqué qui bénéficie de l'apport de Mastercard Foundation. En effet, le rapport de Brookings Institution (2019) montrait que la jonction entre les États, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé est susceptible d'impulser ou d'appuyer le renforcement ou la formation dans le domaine du digital et particulièrement pour les cibles jeunes, les femmes et les zones rurales.

Un programme développé en Tanzanie, pays de l'Afrique de l'Est en bénéficiant d'un partenariat avec la Banque Mondiale et des opérateurs de télécommunications a permis de mettre en place un réseau national de fibre optique. Un tel projet a favorisé de manière substantielle la

connectivité du réseau Internet aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Cette disponibilité du réseau internet a permis de rendre accessible les services digitaux en faveur des acteurs des secteurs informels de ce pays (Frempong 2012).

Dans le cadre de la formation, un des défis majeurs serait pour les États africains de mener des politiques structurelles harmonisées au niveau régional pour digitaliser l'économie informelle. Il s'agirait de mettre en place des programmes de formation des acteurs de l'économie informelle. Au final, une valorisation avec une reconnaissance par un statut spécifique adapté à leur situation. Des défis liés à la dotation d'infrastructures et de dispositifs technologiques pour impulser ou appuyer la digitalisation des économies informelles et d'offrir des formations pour les acteurs. Il s'y ajoute une nécessité pour les États de favoriser une pluralité d'offres pour éviter le monopole d'opérateurs privés qui, par souci de rentabilité, maintiennent des coûts d'accès élevés.

Un rapport de la Commission Économique pour l'Afrique (2018) souligne la nécessité de développer des cadres réglementaires qui soutiennent l'innovation tout en assurant une protection adéquate des consommateurs. Ce rapport recommande également des initiatives pour une harmonisation des cadres réglementaires et des mécanismes de régulation dans les pays africains. Des stratégies mutualisées et solidaires dans les espaces communautaires en Afrique et dans le cadre global continental sont également des facteurs pour favoriser une dynamique inclusive et impulser le commerce et la finance digitale.

Les capitaux investis et les retombées dont bénéficient les États, même si moindre par rapport aux gains globaux, ont souvent conditionné la rigidité des textes contre une diversité des offres et une concurrence pour la baisse des coûts. Cette situation est à l'origine d'un *statu quo* ou d'une omerta sur le monopole de fait et le caractère excessif des coûts en faveur d'une minorité et d'une élite au détriment d'autres couches comme les acteurs des secteurs informels.

Il ressort de ce qui précède, qu'il existe des contraintes liées entre autres aux infrastructures et à un déficit de compétences et de formation dans le numérique et particulièrement dans l'IA. Par contre, le numérique offre de réelles opportunités pour optimiser le potentiel du secteur informel et permettre de mieux le structurer. L'inventivité par lequel les femmes entrepreneurs de Touba, de Kaolack ou Thiaroye en est la parfaite

illustration. Elles se servent des réseaux pour une gestion des stocks de leurs produits, un suivi de leurs commandes chez leurs fournisseurs, pour organiser leur réseau d'entraide ou sécuriser leurs ressources financières.

### **3. Le numérique et le secteur informel : une réciprocité des opportunités**

Le numérique, de par ses spécificités résidant à la suppression des contraintes physiques et sa "flexibilité," atteint des cibles plus larges. En ramenant les services auprès des usagers par le biais des plateformes et applications sur le téléphone, le numérique a conquis les acteurs du secteur informel qui pour bien des cas, étaient faiblement ou pas du tout connectés aux canaux officiels. Parmi eux, on peut citer les acteurs dans l'économie informelle dont une partie importante mène des activités difficilement, faiblement ou pas du tout traçables par les structures de l'État.

Avec la proportion du secteur informel dans le PIB, il s'agit là d'un gap pour l'État dans l'élargissement de son assiette fiscale en vue de financer de manière souveraine le développement. Serge Latouche assimile les activités économiques dans les pays du sud notamment ceux de l'Afrique subsaharienne et principalement chez les femmes dans les quartiers de la Médina à Dakar ou des vendeuses au marché de Thiaroye à une dialectique entre don et économie marchande. C'est ainsi qu'il dénote le privilège accordé à « la logique du don à la place de la logique marchande » dans les activités économiques de l'Afrique subsaharienne.

Dans la même perspective que la description des sociétés « archaïques » faite par MAUSS M (1925) ou Latouche S. (1989) considère que le « don » s'insère dans les activités économiques de l'Afrique subsaharienne et coexiste avec les rapports marchands. Le système qu'il y fait ressortir est structuré, avec des maillons constituant ainsi une chaîne de dons et contre dons, qui se forme autour d'une vie à la fois marchande et moderne. Celle-ci en fin de compte « enchâsse » l'économie dans le social. À ce titre il note que : « le marché se présente toujours comme une rencontre entre personnes et non comme un mécanisme abstrait. Si les coûts, l'abondance ou la rareté, les nécessités d'argent, les opportunités ont une place déterminante dans le cours de la transaction, celle-ci se situe néanmoins dans un rapport personnel. »

Cette réalité constitue pour ces acteurs des faiblesses pour l'accès à des opportunités de financement et d'encadrement par l'État dans la facilitation d'accès aux dispositifs officiels ou bancaires. Pour autant,

l'appropriation des TIC et du numérique à travers les plateformes des services financiers est une opportunité pour les États africains afin de permettre une plus grande inclusion des entrepreneurs de l'informel.

En effet, le numérique, à travers le développement des plateformes financières, les crédits, l'encadrement et la formation mais aussi le renforcement des capacités organisationnelles pourrait permettre une plus grande inclusion financière.

### **3. 1. Les plateformes numériques comme cadre pour la formalisation**

Les plateformes et dispositifs numériques, même s'ils font lever les contraintes des institutions financières et les lourdeurs bureaucratiques que cela implique, ont l'avantage de permettre une traçabilité. Ainsi, ils augmentent les possibilités d'élargissement des réseaux pour les acteurs de l'économie informelle qui n'ont pas besoin de compte dans une institution bancaire pour faire des transactions financières.

En permettant une inclusion de ces acteurs et de leurs activités dans un cadre formel connecté, les dispositifs permettent à l'État et à ses institutions d'avoir un aperçu plus élargi sur eux. Des statistiques sont de fait disponibles pour avoir une cartographie complète sur les types d'activités, les profils des acteurs, les types d'usages et le champ qu'ils couvrent. Ces informations permettent d'un côté à l'État d'avoir des données pour une aide à la décision sur les types d'infrastructures, les paramètres qu'il faut développer pour appuyer ces acteurs. Ces derniers également vont en contrepartie participer à permettre à l'État de disposer de ressources pour les accompagner et les inclure dans la politique de développement des innovations technologiques et la régulation du secteur.

Pour illustrer cette idée d'opportunités de la réciprocité, au Nigéria l'exemple de *Paystack*, qui présente des solutions de paiement digital est un exemple. Il a facilité l'acceptation des paiements en ligne pour de nombreuses PME et acteurs dans le secteur informel. Cela a fortement contribué à les intégrer dans l'économie (Osibo 2020).

Au Sénégal aussi, une initiative de la Direction de l'Entrepreneuriat Rapide conjointement avec l'Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (Apix) a lancé une campagne de formalisation des unités économiques dans sept régions. Un accompagnement est assuré avec une gratuité des frais. De telles initiatives

en utilisant les plateformes digitales tout en les accompagnant d'un dispositif de renforcement des capacités adapté, peuvent progressivement créer une dynamique d'inclusion du secteur.

Le caractère quasi incontournable des plateformes et dispositifs digitaux dans le fonctionnement courant des acteurs de l'économie informelle et le potentiel rôle dans l'élargissement de l'assiette fiscale de l'État mettent ces deux entités dans une indispensable logique de synergie. Pour les acteurs de l'économie informelle, l'opportunité principale est de se connecter à un réseau plus large de clients et de financements ainsi que de faciliter les échanges. Pour l'État, l'opportunité se traduit par l'alignement d'un secteur qui occupe une frange très importante de la population à l'organisation de l'économie nationale à des fins de contribution et de régulation.

Ce que les acteurs gagnent ainsi c'est d'avoir plus accès à des financements du fait d'être formellement répertoriés pour donner plus de gages aux services financiers et de pouvoir bénéficier de couverture sociale entre autres. Ils peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement institutionnel avec des dispositifs de renforcement de capacités.

Pour ainsi dire, les plateformes sont des sources de données que les institutions publiques peuvent utiliser pour identifier les catégories d'utilisateurs, les formes d'utilisages et les besoins d'accompagnement. Les acteurs du secteur informel en contre partie de leur contribution pour une meilleure prise en charge de leurs besoins.

À l'image de la bancarisation des salaires dans fonction publique et le secteur privé formel adoptée par le gouvernement sénégalais en 2010, l'usage du porte-monnaie électronique a permis une inclusion financière avec notamment le défi d'atteindre 65% pour la population et 90% pour les PME (BCEAO, 2023). Par cette approche de l'inclusion financière en passant par les plateformes numériques, un accès une disposition des données à analyser peut permettre d'éclairer les décisions politiques. Notamment, l'identification numérique des acteurs du secteur informel peut s'établir en facilitant l'accessibilité et en permettant de cartographier les usages, les besoins et les actions prioritaires.

La réalité révèle toutefois, que les rapports entre les dispositifs numériques et les acteurs du secteur informel ne se résument pas seulement à une adoption mécanique d'un protocole prédéfini. Certes, les créateurs et inventeurs des innovations numériques ont une logique de propositions de solutions de besoins identifiés. A l'opposé, les utilisateurs

développent un comportement constructiviste qui consiste à adopter les dispositifs en se conformant à ce qui est prescrit dans un premier temps. Ensuite par l'effet de routinisation des protocoles, ils réinterrogent les procédés en faisant des découvertes et expérimentations de possibilités. Enfin, la maîtrise du dispositif se faisant dans le temps la réinterprétation des procédés finit par une adaptation de l'outil à des besoins spécifiques non intégrés ou pensés à la base. Et dans ces cas, les créateurs et innovateurs s'ajustent en apportant de nouvelles solutions au même titre que l'avaient fait les usagers dans la phase initiale. Ainsi on peut parler d'adaptation ou d'ajustement mutuel des acteurs du secteur informel mais aussi des dispositifs à travers leurs inventeurs.

### **3.2. De l'adaptation et l'ajustement mutuel des dispositifs et des acteurs**

Les dispositifs numériques peuvent être des sources réelles d'avantages comparatifs pour les acteurs de l'économie informelle et pour l'État. La principale conditionnalité qui est la suite logique de tout ce qui a été développé dans les points antérieurs, c'est la nécessité de l'ajustement mutuel des dispositifs aussi bien des acteurs que des États. Ce faisant, la régulation des dispositifs digitaux et de manière générale des technologies et de l'innovation constitue un défi crucial. Il en est de même pour les services dérivés des technologies digitales et la non adoption d'un cadre réglementaire et d'un système de régulation adapté peuvent être contre-productifs pour favoriser l'innovation et l'inclusion de l'économie informelle.

La digitalisation étant intervenue dans les sociétés africaines comme un phénomène souvent exogène s'est progressivement développée avec l'ouverture des économies. L'adoption des technologies et la création progressive des services s'accompagnent de la créativité des usagers. Les offres des entreprises du secteur vont s'ajuster à ces usages créatifs et innovants qui reflètent le dynamisme du secteur informels. L'enjeu est de créer un écosystème en adaptant les cadres réglementaires des pays africains pour un accès inclusif des technologies digitales aux acteurs économiques.

En effet, des projets visant à implémenter des plateformes e-commerce en ne tenant pas compte des besoins locaux ont souvent échoué. Ce qui confirme l'importance de l'adaptation des projets aux

contextes. A titre d'illustration, ce fut le cas en Sierra Leone avec "PayNet" qui n'a pas pu favoriser une quantité importante de trafic et de transactions. Les facteurs de cette contre-performance sont liés en partie à la perception avec un déficit de confiance dans le dispositif de paiements ainsi que des problèmes logistiques dont les contraintes dans les zones rurales (Baker 2020).

Contrairement à l'exemple de la Sierra Léone, la Banque mondiale a initié en Ouganda, un projet d'inclusion numérique qui a permis à plus de trois millions de citoyens d'avoir accès à des services financiers par le mobile. Une évaluation d'impact sur ce projet a prouvé la probabilité de 30% de relèvement des ménages participants pour sortir de la pauvreté comparativement à ceux qui n'ont pas accès aux services mobiles (Banque Mondiale 2021).

## Conclusion

Le recours à des outils et dispositifs numériques par les acteurs du secteur informel est devenu aujourd'hui une réalité. Toutefois les acteurs de ce secteur en plus d'avoir appris les mécanismes d'utilisation de ceux-ci les ont adaptés à leur vécu quotidien et à leur univers. Ils ont développé des usages créatifs et les ont adaptés à leur contexte socioculturel. Ainsi les réseaux servent autant à des quêtes de profits qu'à des actions solidaires et communautaires.

Les différents segments de l'économie en Afrique sont aujourd'hui traversés par le processus de digitalisation avec des offres de services et de produits. Au début confiné dans le domaine formel, les services et produits dans le domaine du digital s'adaptent aux différentes couches. Des formes d'appropriation très originales se laissent voir notamment dans le secteur informel.

Cette appropriation tend à contextualiser les usages et à les adapter aux différentes couches et certains s'inspirent des pratiques traditionnelles en alliant besoins solidaires et offres marchandes. C'est le cas des femmes notamment qui font des plateformes de paiement des cadres d'épargne solidaires pour s'entraider ou des plateformes de sécurisation des fonds en vue de prêts tournant pour s'autofinancer.

Au Sénégal, au Kenya comme au Nigéria pour ne citer que ces cas des formes d'usages inspirées des contextes et de la singularité des acteurs s'observent. On peut donc parler d'appropriation avec la présence des trois dimensions à savoir l'apprentissage, la routinisation et le

développement d'usages créatifs. De ce point de vue, les plateformes d'échanges et dépôts d'argent deviennent des alternatives pour les femmes et des acteurs des secteurs informels face à l'inaccessibilité des banques classiques et de microcrédits.

Ainsi de grandes opportunités s'offrent pour les économies informelles africaines, les conditionnalités sont de relever les défis infrastructurels et de ressources humaines. Cela constitue des obstacles et facteurs handicapants. Il existe des exemples d'efforts dans certains pays où les États ont proposé des projets en faisant appel à des partenaires techniques et financiers. Cela a permis de relever le plateau infrastructurel, de développer des services ainsi que de former des ressources humaines pour accompagner la digitalisation et de l'adapter aux acteurs notamment des secteurs informels.

Les économies africaines peuvent tirer un grand profit dans le processus de digitalisation. Cela implique la dotation en infrastructures fiables, adaptées et performantes. Ce qui implique le défi de l'accessibilité qui permet d'accroître la couverture du réseau dans les territoires et d'accompagner les besoins. Ce faisant, il est opportun d'adopter des programmes pour mieux orienter la formation de la population en vue d'avoir des ressources humaines pour faire des innovations en infrastructures et services ainsi que d'assurer la maintenance. Il est tout aussi important de se doter de cadres réglementaires garantissant un accès inclusif par la définition de politiques souveraines adaptées au contexte. L'une des conditionnalités est d'avoir une offre éducative adaptée pour développer des services et solutions aux besoins de l'économie numérique.

### Travaux cités

- Aker, Jenny C., and Isaac M. Mbiti. "Mobile Phones and Economic Development in Africa." *Journal of Economic Perspectives*, vol. 24, no. 3, 2010, pp. 207–232.
- Albessart, Cécile, Vincent Calay, Jean-Louis Guyot, Abdeslam Marfouk, and François Verschuere. *La Digitalisation de l'Économie Wallonne : Une Lecture Prospective et Stratégique*. Rapport de recherche de l'IWEPS, Mar. 2017.
- Baker, John. "The Impact of Digitalization on Informal Economies in Africa." *Journal of African Development*, vol. 22, no. 1, 2020, pp. 1–

20.

- Banerjee, Abhijit V., and Esther Duflo. *Good Economics for Hard Times*. Public Affairs, 2019.
- Banque Mondiale. *Report on Financial Inclusion in Sub-Saharan Africa*. World Bank Publications, 2021.
- Boullier, Dominique. “L’Effet Micro ou la Technique Enchantée, Rapports de Génération et Pratiques de la Micro-Informatique dans la Famille.” *LARES*, Université Rennes 2/CCET, 1984.
- Bourreau, Marc, and Thierry Pénard. “Introduction. L’Économie Numérique en Question.” *Revue d’Économie Industrielle*, no. 156, 4th trimestre, 2016, p. 11.
- Breton, Philippe, and Serge Proulx. *L’Explosion de la Communication à l’Aube du Vingt et Unième Siècle : La Naissance d’une Nouvelle Idéologie*. Boréal-La Découverte, 1993.
- Chen, Martha. *The Informal Economy: Definitions, Theories, and Policies*. WIEGO Working Papers, 2012.
- Charmes, Jacques. “Les Origines du Concept de Secteur Informel et la Récente Définition de l’Emploi Informel.” *Les Origines du Concept de Secteur Informel et la Récente Définition de l’Emploi Informel (ResearchGate.net)*, accessed 1 July 2024.
- De Certeau, Michel. *L’Invention au Quotidien. Arts de Faire*. Vol. 1, Gallimard, 1990.
- Gomez, Pierre-Yves. “Les Transformations du Travail dans l’Économie Numérique.” *Entreprendre & Innover*, vol. 37, no. 2, 2018, pp. 8–17, Éditions De Boeck Supérieur.
- Jack, William, and Tavneet Suri. “Risk Sharing and Transactions Costs: Evidence from Kenya’s Mobile Money Revolution.” *American Economic Review*, vol. 104, no. 1, 2014, pp. 183–223.
- Jouët, Josiane. “Technologies de Communication et Genre.” *Réseaux*, no. 120, 2003, pp. 53–86.
- Klapper, Leora, and Dorothe Singer. *The Opportunities of Digitizing Payments*. World Bank Development Research Group, The Better than Cash Alliance, 2014.
- Latouche, Serge. “Entrepreneuriat Informel ou Stratégie Collective de Survie Conviviale.” *Revue Université Recherche et Développement (URED)*, nos. 5–7, Saint Louis, Xamal, 1999, p. 131.
- Latzko-Toth, Guillaume, and Serge Proulx. “Appropriation des Technologies.” *Sciences, Technologies et Sociétés de A à Z*, 2015, pp. 24–

26.

- Mauss, Marcel. “Essai sur le Don. Forme et Raison de l’Échange dans les Sociétés Archaiques.” *Sociologie et Anthropologie*, PUF, 1966.
- Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l’Économie Numérique du Sénégal. *Stratégie Sénégal Numérique 2016–2025*, 2016.
- Mbiti, Isaac, and David N. Weil. *Mobile Banking: The Impact of M-Pesa in Kenya*. NBER Working Paper No. 17129, 2011.
- Niang, Abdoulaye. “Le Secteur Informel, une Réalité à Réexplorer : Ses Rapports avec les Institutions et ses Capacités Développantes.” *Africa Développement*, vol. 21, no. 1, 1996.
- Sagna, Oumar. “La Lutte Contre la Fracture Numérique en Afrique : Aller au-delà de l’Accès aux Infrastructures.” *Hermès, La Revue*, no. 45, 2006, pp. 15–24, <https://doi.org/10.4267/2042/24030>.

**How to cite this article/Comment citer cet article:**

**MLA:** Ndiaye, Moustapha. “L’économie numérique et le secteur informel de l’Afrique : quelles formes d’appropriation ?” *Uirtus*, vol. 5, no. 1, April 2025, pp. 460-486, <https://doi.org/10.59384/FBFI3816>.